

O.R.S.T.O.M.

Centre de Petit Bassam

NOTE SUR LE REPERAGE STATISTIQUE  
DES PLANTEURS DU MORONOU

Jean-Marc GASTELLU

17 AOUT 1976

Juillet 1976  
O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

B 8239 Eco

## Note sur le repérage statistique des planteurs du Moronou

Quoique ne correspondant à aucun découpage administratif actuel, le Moronou forme une unité, héritée du passé : il regroupe les pays agni situés à l'ouest du Comoé. Cette unité était d'ailleurs plus géographique que politique : les "Morofoué" relevaient de plusieurs "chaises", sans qu'aucune d'entre elles n'ait dominé les autres. A l'époque coloniale, le Moronou était représenté par la "Subdivision de Bongouanou", dans le cercle du N'Zi-Comoé ; il était divisé en quatre cantons (Ahuanou, Assié, N'Gatianou, Sahoua). De nos jours, il comprend trois sous-préfectures : celles d'Arrah, de Bongouanou et de M'Batto, dans le département de Dimbokro. Après des essais avortés de culture forcée du caoutchouc et du coton, le cacao fut introduit pour la première fois à Abongoua (canton d'Arrah) vers 1913-1915 ; le café s'est étendu à toute cette zone à partir de 1925. L'ancienneté de l'économie de plantation dans le Moronou permet de supposer qu'un processus de stratification économique des planteurs a pris plus d'ampleur que dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire. Le but de la recherche entreprise était de vérifier cette hypothèse.

Deux démarches étaient possibles pour aborder l'enquête de terrain : soit procéder de manière empirique, grâce à quelques monographies de villages, soit préparer une base de sondage qui aurait permis un choix rationnel et statistique des planteurs à partir d'une stratification préalable. La seconde solution a été retenue par volonté de rompre avec l'empirisme et la démarche monographique pratiqués dans des enquêtes antérieures menées au Sénégal. De plus, la recherche devait porter cette fois-ci non plus sur un ou plusieurs villages, mais sur une zone regroupant une population d'environ 220 000 personnes. Le tâtonnement et l'empirisme n'y étaient pas de mise.

Il fallait donc, dans un premier temps, assembler des documents officiels qui auraient permis de construire une base de sondage ; puis, il aurait fallu stratifier les planteurs en fonction de critères économiques avant de procéder à l'enquête de terrain. En réalité, les documents obtenus ont permis de recueillir un

certain nombre d'indications quant à la stratification économique des planteurs ; mais ils n'ont pas conduit à l'établissement d'une base de sondage. Cet échec peut être expliqué par des causes institutionnelles.

#### 1°) Des indicateurs de stratification économique

Les critères de stratification économique utilisés en milieu rural sont multiples. Il aurait été imprudent d'en retenir quelques-uns a priori ; mieux valait examiner le contenu des documents officiels et n'opérer un choix qu'en fonction de ce contenu. Or, les chiffres fournis par ces documents n'avaient trait qu'à deux séries de données : la commercialisation du produit et la superficie cultivée. Ces données ont permis de pressentir une stratification économique très poussée parmi les planteurs du Moronou.

Quelques données indiquent que le Moronou est une région de forte production, où l'éventail des revenus agricoles est très ouvert. Ainsi, la Banque Nationale pour le Développement Agricole dispose de seize agences en Côte d'Ivoire pour vingt trois départements ; une de ces agences est située à Bongouanou. Cette agence est en pleine expansion : entre le 30 septembre 1975 et le 20 février 1976, le nombre de déposants est passé de 26 à 44, et le montant des dépôts en épargne simple a augmenté de 79,19 % (1). Le Moronou occupe, d'ailleurs, une place importante dans le département de DIMBOKRO, lui-même connu comme une région de grande production de cacao et de café. Ainsi, pour les campagnes 1972-73 et 1973-74, le Moronou a commercialisé une partie importante du produit acheté par les Groupements à Vocation Coopérative (GVC) du département de DIMBOKRO :

---

(1) Données fournies par le Siège Central de la BNDA. Il faut cependant préciser que cette période correspond à celle de la commercialisation du produit.

COMMERCIALISATION PAR LES GVC (1)			
	MORONOU	Département de DIMBOKRO	En %
1972-73			
Cacao	3 372 952 kgs	3 766 944 kgs	89,5 %
Café	2 642 259 kgs	7 171 530 kgs	36,8 %
Total	6 015 218 kgs	10 938 474 kgs	55,0 %
1973-74			
Cacao	1 932 662 kgs	2 259 724 kgs	85,5 %
Café	872 044 kgs	3 580 201 kgs	24,3 %
Total	2 804 706 kgs	5 835 925 kgs	48,0 %

Bien que la campagne 1973-74 ait été très mauvaise par rapport à la campagne antérieure, on trouve une certaine constance dans la place qu'occupe le Moronou dans le département de Dimbokro : il fournit entre 85 % et 90 % du cacao du département, entre 24 % et 37 % du café, et environ 50 % du produit total. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit ici que des tonnages commercialisés par les GVC.

Or, la pénétration des GVC dans le Moronou ne s'est pas déroulée au même rythme que dans le reste de la Côte d'Ivoire (2) :

Taux de croissance du tonnage commercialisé par les GVC, dans le Moronou et dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire		
Années	Moronou	Côte d'Ivoire
69-70/70-71	+ 33,2 %	+ 186,0 %
70-71/71-72	+ 21,5 %	+ 182,8 %
71-72/72-73	+474,4 %	+ 28,4 %
72-73/73-74	- 51,9 %	- 8,2 %
73-74/74-75	+121,7 %	+ 47,2 %

(1) Données fournies par le CENAPEC.

(2) Données de base fournies par le CENAPEC.

Le taux de croissance du tonnage commercialisé par les GVC a été très faible dans le Moronou par rapport au reste de la Côte d'Ivoire jusqu'à la campagne 1971-72. Entre les campagnes 1971-72 et 1972-73, la progression a été foudroyante dans le Moronou, alors qu'elle était faible dans le reste de la Côte d'Ivoire. La récession suivante, de même que la reprise, ont été plus accentuées dans le Moronou que dans le reste de la Côte d'Ivoire. Le mouvement coopératif paraît donc avoir démarré plus tardivement dans le Moronou, et toutes les variations de ce mouvement sont nettement amplifiées dans cette zone. La concurrence entre deux types de marchés y est vive.

Cette richesse globale du Moronou est inégalement répartie. En effet, des indicateurs qui permettent d'évaluer la production montrent que la hiérarchie des strates économiques est ample, aussi bien à l'échelle des villages qu'à celle des planteurs.

#### A - Stratification à l'échelle des villages.

Une première tentative pour appréhender la stratification économique dans le Moronou a été de calculer la commercialisation moyenne par adhérent pour chaque GVC. Il était dès lors possible de distinguer des GVC "fortement producteurs" et d'autres "faiblement producteurs" (1) : il s'agissait là d'une bonne indication pour choisir des villages d'enquête.

A l'échelle des sous-préfectures, la commercialisation moyenne par adhérent de GVC ne varie guère et ne permet qu'une hiérarchisation sommaire. Ainsi, pour la campagne 1972-73, cette moyenne est la suivante (2) :

Sous-Préfectures	Tonnage total commercialisé par les GVC	Effectifs totaux des GVC	Commercialisation moyenne par adhérent
ARRAH	1 320 879 kgs	799	1 653,2 kgs
BONGOUANOU	2 614 197 kgs	1 999	1 307,7 kgs
M'BATTO	2 091 242 kgs	1 192	1 754,4 kgs
TOTAL	6 026 318 kgs	3 990	1 510,3 kgs

(1) Il est entendu que le chiffre de commercialisation pour le café et le cacao ne doit guère être différent du chiffre de production

(2) Données fournies par le CENAPEC.

Ces résultats sont un bon indicateur de la position respective de chacune des sous-préfectures, mais sont insuffisants pour permettre un choix pour le travail de terrain.

Le calcul de la commercialisation moyenne par adhérent à l'échelle de chaque GVC est beaucoup plus intéressant, et montre des différences très sensibles entre tous les GVC du Moronou pour la même campagne agricole :

COMMERCIALISATION MOYENNE PAR ADHERENT POUR CHAQUE GVC (1)				
Tranches	Sous-Préfecture ARRAH	Sous-Préfecture BONGOUANOU	Sous-Préfecture M'BATTO	TOTAL
Au-dessous de 1 000 kgs	-	11	11	22
De 1 001 à 2 000 kgs	4	5	6	15
De 2 001 à 3 000 kgs	1	1	3	5
De 3 001 à 4 000 kgs	1	3	-	4
De 4 001 à 5 000 kgs	-	1	3	4
Au-dessus de 5 000 kgs	-	2	1	3
TOTAL	6	23	24	53

L'éventail de la commercialisation moyenne par adhérent à l'échelle des GVC est beaucoup plus ouvert que ne l'indique le tableau précédent, puisqu'il part de 157,8 kgs (GVC de Assié-Assasso) pour aboutir à 7 938,6 kgs (GVC de M'Batto-Ville). La répartition globale des GVC est normale : 37 GVC achètent moins de 2 000 kgs par adhérent, et 16 GVC plus de 2 000 kgs. Le fait qu'il y ait beaucoup moins de GVC dans la sous-préfecture d'Arrah que dans celles de Bongouanou et de M'Batto fausse la comparaison. Il semblerait que la hiérarchie des GVC de la sous-préfecture de Bongouanou soit légèrement plus étalée que pour celle de M'Batto. A l'inverse, les GVC de la sous-préfecture d'Arrah sont concentrés entre 1 000 et 4 000 kgs par adhérent.

(1) Données fournies par le CENAPEC pour la même campagne agricole (1972-73).

Ainsi, de nettes différences apparaissent à l'échelle des villages. Elles ne font que traduire une hiérarchie entre planteurs.

B - Stratification à l'échelle des planteurs.

A l'intérieur des villages, la superficie cultivée permet de départager les exploitations agricoles. Ainsi, les responsables du Recensement National Agricole ont distingué "petites exploitations" et "exploitations moyennes" pour un tirage au sort (1).

Dans la sous-préfecture d'Arrah, trente "petites exploitations" tirées au hasard ont été soumises à enquête. Leurs superficies vont de 1,39 ha pour la plus petite à 19,24 ha pour la plus grande. La population totale s'étage entre trois personnes au minimum et vingt-six au maximum. Elles n'emploient aucun manoeuvre permanent. Parfois, les manoeuvres temporaires sont totalement absents; d'autres fois, ces exploitations utilisent jusqu'à 120 semaines de manoeuvres temporaires pour une campagne agricole. Leurs caractéristiques moyennes se résument ainsi (2) :

superficie moyenne pour une exploitation	:	8,47	ha
population moyenne pour une exploitation	:	10,5	hab.
manoeuvres permanents	" "	:	-
manoeuvres temporaires	" "	:	33,6 semaines

Les sept "exploitations moyennes" enquêtées dans la même sous-préfecture présentent des caractéristiques tout à fait différentes :

superficie moyenne pour une exploitation	:	62,86	ha
population moyenne	" "	:	53,6 hab.
manoeuvres permanents	" "	:	10,4 personnes
manoeuvres temporaires	" "	:	52 semaines

(1) Dossiers d'enquête aimablement communiqués par le Service des Statistiques Rurales.

(2) Les enquêtes du Recensement National Agricole ont été menées du 1er mai 1973 au 28 février 1975.

Les différences entre ces deux types d'exploitations ne sont pas seulement d'ordre quantitatif. Ainsi, l'emploi de "manoeuvres permanents" par les "exploitations moyennes" les distinguent des "petites exploitations", qui n'en utilisent aucun. Il n'en reste pas moins que la superficie moyenne et la population moyenne de la seconde catégorie sont beaucoup plus élevées que pour les "petites exploitations". Inversement, l'emploi de manoeuvres temporaires ne paraît pas être une caractéristique suffisante à elle seule pour séparer les deux types d'exploitations.

Les superficies de ces "exploitations moyennes" sont élevées : elles s'étalent de 44,64 ha à 97,88 ha pour les sept exploitations de la sous-préfecture d'Arrah, et de 31,43 ha à 123,64 ha pour les cinq exploitations de la sous-préfecture de M'Batto. Les hasards du tirage au sort ont fait que ce type d'exploitations a une superficie plus faible dans la sous-préfecture de Bongouanou : de 7,53 ha à 70,56 ha pour les quinze exploitations enquêtées. A moins qu'il ne faille expliquer de telles différences par une densité plus grande ...

Les caractéristiques moyennes de cette catégorie d'exploitations pour les trois sous-préfectures sont les suivantes :

! superficie moyenne pour une exploitation	:	48,1 ha	!
! population moyenne	" "	: 32,9 hab.	!
! manoeuvres permanents	" "	: 5,8 personnes	!
! manoeuvres temporaires	" "	: 58,7 semaines	!

Il faut rappeler que ces résultats ne sont pas représentatifs à l'échelle des sous-préfectures ou bien des sous-strates d'enquête. Néanmoins, ils demeurent une excellente indication sur la stratification des exploitations selon la superficie : pour les trois sous-préfectures, l'ensemble des exploitations s'échelonnent de 1,39 ha à 123,64 ha. Cet éventail est particulièrement ouvert, et peut-être rare en Afrique Noire. Il est nécessaire de préciser que les chefs des "exploitations moyennes" sont dans tous les cas des autochtones et jamais des allochtones.

Il resterait à déterminer des seuils pour distinguer plusieurs types d'exploitations ; mais, cette opération est impossible en l'absence d'une base de sondage.

2°) Une base de sondage impossible.

Le but recherché par l'établissement d'une base de sondage était d'arriver à opérer une stratification économique des planteurs, afin de procéder à un choix rationnel dans chaque strati-  
mise en évidence. Le meilleur critère de stratification semblait être la production agricole, ou tout ce qui lui était lié : superficie cultivée, commercialisation, revenus... En réalité, les données assemblées n'ont pas permis de constituer cette base de sondage, pour deux raisons : soit que ces données n'aient pas été exhaustives, soit qu'elles n'aient eu qu'un rapport lointain avec la production agricole.

Parmi les données recueillies, certaines ne sont ni exhaustives ni directement liées à la production agricole : c'est le cas par exemple, des statistiques bancaires. En effet, en raison du "secret bancaire", ces statistiques ne sont pas accessibles à l'échelle des individus ; elles ne sont disponibles que globalisées, au niveau de chaque agence. Elles ne permettent donc pas d'opérer une stratification parmi les planteurs d'un village. De plus, il n'est pas évident que le montant des dépôts ou des crédits soit l'exact reflet de la stratification en fonction de la production en milieu villageois, même si le chercheur arrive à maîtriser les différents flux de dépôts et de crédits dans une même zone géographique.

Les autres données se divisent en deux catégories :

A - Données exhaustives, mais non directement liées à la production agricole.

En tête de cette catégorie de données, viennent les statistiques fournies par la SATMACI (1). En effet, la SATMACI est chargée de l'encadrement des planteurs de café et de cacao.

---

(1) Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire.

Ces statistiques n'ont pas de rapport direct avec la production ou la commercialisation du produit, dont l'enregistrement est laissé aux soins d'autres organismes. Une difficulté supplémentaire pour l'utilisation des données de la SATMACI vient du fait qu'elle n'a pas adopté le même découpage administratif que l'administration ivoirienne. Ainsi, le Moronou relève de la Direction Régionale d'Abengourou. Toutefois, à l'échelle des sous-préfectures, découpage administratif et découpage de la SATMACI se rejoignent. Bien que complètes, ces données ne sont pas d'une grande utilité, si ce n'est pour une étude de l'action même de la SATMACI.

Les données du Recensement Général de la Population de 1975 sont, elles aussi, exhaustives : ce recensement a dénombré la totalité des habitants des villages et des campements. Les renseignements recueillis ont été les suivants : nom, liens de parenté avec le chef de ménage, statut de résidence, sexe, date et lieu de naissance, état matrimonial, nationalité et ethnie, religion, activités professionnelles. Cette liste exhaustive des habitants des villages n'est liée à aucune donnée sur la production agricole ; ce n'était d'ailleurs pas le but de cette enquête. Quoique d'une utilité certaine pour le travail de terrain, elle ne peut servir à l'établissement d'une base de sondage en vue de la stratification des planteurs.

D'autres données présentent un contenu davantage économique, mais elles ne sont pas exhaustives.

B - Données liées à la production agricole, mais non exhaustives.

Dans le Service de l'Agriculture de chaque sous-préfecture, il est possible de retrouver le cadastre des plantations dessiné en 1956 pour chaque village ; c'est le cas de Bongouanou. Un cahier accompagne chaque feuille, cahier où sont répertoriés le nom du planteur, la superficie des champs, les espèces cultivées, l'âge des plantations, etc... En principe, ces cahiers devaient être réservés à l'immatriculation des nouvelles plantations ouvertes depuis 1956 ; leur examen indique clairement que peu de planteurs se sont soumis à cette formalité. Ces cadastres et ces

cahiers ne présentent donc aucun intérêt pour préparer une enquête de terrain de nos jours. Par contre, une fois l'enquête terminée, ils peuvent se révéler précieux pour effectuer une comparaison avec quelques terroirs villageois tels qu'ils étaient il y a vingt ans.

Les dossiers d'enquête du Recensement National Agricole fournissent des données dont l'intérêt a déjà été souligné ; notamment, les superficies de tous les champs des exploitations retenues ont été mesurées. Une telle investigation permet de mettre en évidence des caractéristiques régionales à l'échelle des exploitations. Mais, ce recensement n'en est pas un : il a procédé par sondage d'abord à l'échelle des villages, puis à celle des planteurs. En dehors des villages soumis à enquête, il ne débouche sur aucune liste exhaustive des planteurs. Il ne peut donc en aucune manière aider à la confection d'une base de sondage.

Les données les plus satisfaisantes sont, en dernier ressort, celles fournies par le CENAPEC (1) : cet organisme donne les chiffres de commercialisation du produit pour chaque GVC, c'est-à-dire à l'échelle des villages ou des quartiers des centres urbains. Il s'agit là de la statistique la plus complète et la plus affinée qui ait été trouvée. Elle aurait pu conduire à un choix judicieux des villages d'enquête. Mais, les GVC ne sont pas seuls habilités à acheter le produit aux planteurs : ces derniers sont libres de le vendre directement à des intermédiaires ou à des exportateurs. Or, s'il est impossible de savoir quelle est la fraction du produit qui échappe aux GVC à l'échelle du village, il est déjà plus aisé de la connaître au niveau de la sous-préfecture et, surtout, du département : tous les acheteurs sont obligés de faire inspecter le produit par le Service du Contrôle ; la différence entre le total du produit commercialisé par les GVC et le total du produit examiné par le Service du Contrôle à l'échelle du département mesure ce qui échappe aux GVC. D'après les propres données du CENAPEC, la majeure partie du produit est commercialisée en dehors des GVC ; par exemple, pour la campagne 1974-75,

---

(1) Centre National de Promotion des Entreprises Coopératives.

les pourcentages des livraisons des GVC par rapport à la commercialisation totale du département de Dimbokro et de l'ensemble de la Côte d'Ivoire étaient les suivants :

	Cacao	Café	Café et cacao
Département de DIMBOKRO	14,5 %	22,0 %	18,8 %
Ensemble Côte d'Ivoire	20,5 %	16,8 %	18,5 %

Bien que les données du CENAPEC soient les plus affinées, elles ne sont pas exhaustives : il est inutile de rechercher la liste des adhérents au niveau de chaque GVC ; elle ne correspondrait jamais à la totalité de celle des planteurs.

S'il est possible de savoir ce qui échappe aux GVC à l'échelle du département, il est très difficile d'obtenir le même renseignement à l'échelle des villages, puisque le Service du Contrôle est centralisé dans les sous-préfectures. Il faudrait avoir recours aux commerçants privés et qu'ils acceptent d'ouvrir leurs comptes...

Il faut se résigner à l'impossibilité d'établir une base de sondage à l'échelle du Moronou, ce qui était peut-être utopique, ne serait-ce qu'en raison de la dimension de la zone considérée. Cette impossibilité découle du fait que les données considérées ne sont jamais à la fois exhaustives et d'ordre économique.

\*

\*            \*

En définitive, la tentative de rompre avec une démarche empirique et de procéder à un choix statistique rationnel a échoué devant les insuffisances de la documentation de base. Il faudra renouer avec des méthodes plus prosaïques.

Par exemple, il est possible de choisir quelques villages dont on sait, par leur "renommée", qu'ils présentent une stratification économique très ouverte. Il suffit de dresser ensuite la liste des planteurs et de leur demander leur production au moins pour la dernière campagne agricole. Si les résultats de cette première enquête apparaissent peu sûrs, ils peuvent être recoupés grâce à une démarche reprise de Poly HILL (1) : définir a priori quelques catégories ("planteurs très riches", "planteurs riches", "planteurs aisés", "planteurs pauvres",...) et classer, à l'aide de quelques informateurs, tous les planteurs du village dans ces quatre catégories. Cette classification, aussi grossière qu'elle soit, apparaîtra peut-être satisfaisante si elle se fonde sur des clivages au moins apparents.

Mais, l'impossibilité d'établir une base de sondage n'est pas fortuite : elle tient à l'organisation même des marchés du café et du cacao. Cette organisation est dualiste : d'un côté, un marché dont la création et le contrôle sont assurés par l'Etat, où les planteurs n'ont pas le choix de leur acheteur ; d'un autre côté, un marché entièrement libre, où les planteurs peuvent s'adresser à n'importe quel commerçant. Or, le marché de type coopératif n'arrive pas à concurrencer sérieusement le marché libre : implantés depuis sept ans, les GVC n'ont commercialisé au mieux que 20 % du produit lors de la dernière campagne agricole. Il faut avouer que le marché libre détient de sérieux atouts pour se maintenir : les planteurs préfèrent l'endettement sur la récolte à venir plutôt que les ristournes coopératives.

Or, l'évolution de la production agricole à l'échelle villageoise ne sera connue que le jour où les informations seront centralisées par un acheteur unique à cette échelle, en l'occurrence les GVC. Ainsi, connaissance statistique à l'échelle villageoise et progression du mouvement coopératif sont intimement liées. La déconcentration de l'administration économique passe par le contrôle total des marchés du café et du cacao.

---

(1) Poly HILL : Rural Hausa. A Village and a Setting. Cambridge, University Press, 1972.